

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2010

L'an deux mille dix et le vingt six mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Serge GOUT, Claire GINIER, Daniel GIOVANNACCI, Jean-paul MARTIN, Elie COUDERC, Bernard ROUQUETTE, Johan VALMALLE.

Daniel Giovannacci a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2010 est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de budgets. Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Les prévisions budgétaires sont réparties comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE :

Section de fonctionnement : 126 320 € (dont un report au 002 de 23 047 € et une affectation de résultat pour 10 604.04 € en section d'investissement)

Section d'investissement : 289 596.47 €

Total des deux sections : 415 916.47 €

Le budget d'investissement est voté par opération : agrandissement de l'école pour la création d'une pièce de repos, travaux de voirie, quelques aménagement extérieur au restaurant, rénovation du Pont du Prat Nouvel.

Des subventions ont été attribuées : restaurant du cœur 200 €, la ligue contre le cancer 200 €, Cinéco 100 €, le foyer rural de Rousses 250 €, école et nature 200 €.

BUDGET DE L'EAU :

Section de fonctionnement : 11 988 €

Section d'investissement : 24 352.53 €. Ces prévisions concernent la mise aux normes des captages.

Excédents de fonctionnement capitalisés pour 5 836.71 €

BUDGET TRANSPORT TAPOUL :

Section de fonctionnement : 14 560 €

Section d'investissement : 4 019.34 €

BUDGET DU CCAS :

Section de fonctionnement : 3 984.67 € (dont 2 484.67 € en report de fonctionnement)

Vote des quatre taxes locales

Après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'imposition et de la réforme de la taxe professionnelle, le conseil municipal après en avoir délibéré réparti le produit attendu par sept voix pour, une contre et une abstention de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 5.85 % au lieu de 5.74 % pour un produit de 8 330 €

- Taxe foncière sur le bâti : 11.06 % au lieu de 10.84 % pour un produit de 8 770 €

- Taxe foncière sur le non bâti : 122.11 % (pas de modification) pour un produit de 7 693 €

- Taux relais : 12.03 % au lieu de 11.87 % pour un produit de 4 €

- le montant de la compensation relais est de 3 751 €

Le produit attendu pour 2010 est de 28 548 €

Délibération motivée pour permis d'aménager

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve le modèle de délibération pour l'appui de la demande de CU concernant la parcelle A1422

QUESTIONS DIVERSES

- **Bail emphytéotique** : Le conseil municipal mandate le Maire pour signer les actes nécessaires à la conclusion du bail à l'unanimité.
- **Secrétaire** : le conseil donne son accord de principe pour augmenter les heures de travail de la secrétaire à raison de deux heures par quinzaine. Ces heures seront réalisées hors jours et heures d'ouverture au public.